



Aménagement et Environnement de la Boucle.
Le Vésinet, Croissy, Le Pecq

En Direct d'AEB N° 11 SEPTEMBRE 2012

Le programme de réalisation de la ZAC du Parc Princesse s'accélère en cette rentrée 2012 avec le **lancement de la consultation pour le choix de l'aménageur** qui doit aboutir pour début 2013.

L'AVIS D'AEB SUR L'AVANCEMENT DU PROJET :

A la lecture de la **charte de développement durable de la zone** contenant les prescriptions que les aménageurs devront respecter dans différents domaines (insertion du quartier dans l'environnement, prescriptions architecturales, biodiversité, mobilité et déplacements, etc.), AEB considère que **des problèmes persistent** :

- La charte ne contient que des recommandations et ne comporte aucune obligation ce qui laisse de ce fait une grande latitude aux aménageurs.
- Le cahier des charges tel qu'évoqué par la municipalité à la réunion publique du 27 juin reste extrêmement imprécis:
 - Aucun profil des habitants espérés
 - Aucune information sur la taille des logements ni sur celle des principaux équipements public : gymnase, maison des associations, école Princesse ...
 - pas de description de l'équipement du parc arboré
 - pas de précisions sur le stationnement
 - aucune prescription pour la sauvegarde des arbres et de la flore.
 - aucune restauration du cimetière
- Le projet « d'Ecoquartier » ne contient pas de thème ou de concept structurant
- Le flou sur le devenir du bâtiment A (la clé) utilisé par l'IRSN n'est toujours pas levé : son déménagement serait à nouveau repoussé de 2013 à 2015....

QUE TROUVE-T-ON DANS LE PLU EN CE QUI CONCERNE LE PROJET ?

Le projet de PLU en cours d'élaboration (vote prévu à l'été 2013) a parmi ses objectifs la mise en valeur et la protection des espaces verts et des paysages. Pour cela, il dispose de nouveaux outils réglementaires tels que les « Espaces Verts Protégés » (EVP) et le recensement des arbres « remarquables ».



**Aménagement et Environnement de la Boucle.
Le Vésinet, Croissy, Le Pecq**

Or aucun EVP ou arbre remarquable ne figure sur la zone constructible de l'Eco-quartier, alors que l'étude d'impact de juin 2010 en mentionnait une centaine. En réponse aux questions d'AEB sur ce sujet, la municipalité a indiqué que ce décompte n'était pas définitif et qu'un 3ème inventaire des sujets remarquables a été commandé à un nouveau cabinet. Les résultats en sont inconnus. Pourquoi cette nouvelle étude ?

La conclusion à tirer du projet actuel est donc qu'aucun arbre ne mérite d'être protégé dans la zone constructible de l'Ecoquartier. Est-ce acceptable ?

QUELLES ACTIONS PAR AEB ?

Depuis sa création AEB a adopté **une attitude constructive**, présentant un certain nombre de propositions sur les différents sujets. **Très peu ont été retenues à ce jour.**

AEB a donc décidé d'alerter à nouveau les différents décideurs (maire, conseiller général, sous-préfet) sur ces différents sujets tout en poursuivant sa participation aux différents groupes de travail qui pourraient être mis en place.

En parallèle, AEB étudiera à chaque étape les possibilités d'introduire si nécessaire **des recours juridiques** auprès des tribunaux.

Rappelons qu'à ce jour, 3 recours ont été déposés auprès du Tribunal Administratif de Versailles :

- En février 2010, contre **la révision simplifiée du POS** votée en Conseil Municipal en décembre 2009,
- En juin 2011 **contre le nouveau protocole signé avec l'Etat, et l'avenant à la convention EPFY.**
- En juin 2012, contre la création de la ZAC « Parc Princesse »

Pour conclure, AEB jouit actuellement d'une crédibilité reconnue. Cependant pour continuer à peser autant que faire se peut, **nous avons besoin d'un maximum de soutien** dans la population. Aussi nous lançons **une campagne d'adhésions** en proposant à chacun d'entre vous de ramener au moins un nouvel adhérent.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site

www.aeb-parcimperial.fr

Et pour nous contacter

contact@aeb-parcimperial.fr

L'EQUIPE COMMUNICATION